



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/313
18 avril 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 18 AVRIL 1995, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA GRÈCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Le 14 avril 1995, les Ministres des affaires étrangères de la Bulgarie, de la Grèce, de la République de Moldova, de la Roumanie et de l'Ukraine ont adopté à Athènes une déclaration commune dans laquelle ils sont convenus que leurs gouvernements entreprendraient une démarche collective auprès de vous ainsi que des membres du Conseil de sécurité au sujet des effets préjudiciables que les sanctions prises à l'encontre de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) ont sur les pays concernés ainsi que sur l'ensemble de la région. Le texte de la déclaration est joint en annexe. Tout autre pays qui souhaiterait s'associer à cette initiative est invité à le faire.

Les Ministres ont chargé la Grèce de vous informer, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, de cette initiative. Je vous serais donc obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre ainsi que de son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Christos G. ZACHARAKIS

ANNEXE

Déclaration commune des Ministres des affaires étrangères
de la Bulgarie, de la Grèce, de la République de Moldova,
de la Roumanie et de l'Ukraine, adoptée à Athènes,
le 14 avril 1995

La situation en Bosnie-Herzégovine et les lourdes conséquences qui en découlent sont un grave sujet de préoccupation.

Compte tenu de leur situation géographique, nos pays ont subi, directement et indirectement, des pertes considérables en raison des sanctions imposées à la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). Le fardeau que représentent ces sanctions dépasse les limites de ce que peuvent raisonnablement supporter nos pays sur les plans économique et social.

Les pays concernés sont convenus d'entreprendre une démarche collective auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité au sujet des problèmes économiques particuliers qu'ils rencontrent du fait de l'application des sanctions à la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). Tout autre pays qui souhaiterait s'associer à cette initiative est invité à le faire.

De surcroît, l'application des sanctions risque d'avoir, à long terme, des répercussions considérables sur la situation politique, économique et sociale et sur la sécurité des pays tiers touchés ainsi que sur l'ensemble de la région.

Les pays concernés expriment leur soutien aux efforts déployés par la communauté internationale, notamment par le Groupe de contact, en vue de trouver une solution politique pacifique, juste et durable à la crise parallèlement à la levée des sanctions.
